



Doc. 14621
08 octobre 2018

Renforcer le processus décisionnel de l'Assemblée parlementaire concernant les pouvoirs et le vote

Amendement¹ n° 2

M. Tiny KOX, Pays-Bas, Groupe pour la gauche unitaire européenne
M. George LOUCAIDES, Chypre, Groupe pour la gauche unitaire européenne
Mme Athanasia ANAGNOSTOPOULOU, Grèce, Groupe pour la gauche unitaire européenne
Mme Ioanneta KAVVADIA, Grèce, Groupe pour la gauche unitaire européenne
M. Hişyar ÖZSOY, Turquie, Groupe pour la gauche unitaire européenne
Mme Feleknas UCA, Turquie, Groupe pour la gauche unitaire européenne
M. Marco NICOLINI, Saint-Marin, Groupe pour la gauche unitaire européenne
M. Michel BRANDT, Allemagne, Groupe pour la gauche unitaire européenne
M. Andrej HUNKO, Allemagne, Groupe pour la gauche unitaire européenne
M. Henk OVERBEEK, Pays-Bas, Groupe pour la gauche unitaire européenne
Mme Inna ȘUPAC, République de Moldova, Groupe pour la gauche unitaire européenne
M. Jiří VALENTA, République tchèque, Groupe pour la gauche unitaire européenne

Dans le projet de résolution, paragraphe 6.1.1, dans l'article 8.1.b, remplacer les mots «cinq délégations nationales» par les mots suivants: «huit délégations nationales».

Note explicative

8 délégations nationales = 1/6 des délégations nationales, conformément à l'autre seuil: 1/6 des membres.

Déposé par:

KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
ANAGNOSTOPOULOU Athanasia, Grèce, GUE
BRANDT Michel, Allemagne, GUE
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
KAVVADIA Ioanneta, Grèce, GUE
LOUCAIDES George, Chypre, GUE
NICOLINI Marco, Saint-Marin, GUE
OVERBEEK Henk, Pays-Bas, GUE
ÖZSOY Hişyar, Turquie, GUE
ȘUPAC Inna, République de Moldova, GUE
UCA Feleknas, Turquie, GUE
VALENTA Jiří, République tchèque, GUE

1. 2018 - Quatrième partie de session

